

Les artistes marocains persécutés et emprisonnés lorsqu'ils franchissent les lignes rouges: rapport de l'EPU

Le Maroc devrait remplacer les dispositions floues et vagues du Code pénal et dépenaliser les délits liés au dépassement des "lignes rouges", selon la récente soumission conjointe des parties prenantes au processus d'Examen Périodique Universel de l'ONU par Freemuse et Racines – deux organisations de la société civile défendant la liberté artistique au Maroc et dans le monde.

COPENHAGUE / CASABLANCA, 17 octobre 2016 | Le Maroc accueille souvent des festivals de musique et d'autres événements culturels qui attirent les artistes et les louanges de la communauté internationale. Mais il y a un revers à l'appui du Maroc à la vie culturelle. Les artistes qui outrepassent les «lignes rouges», qui sont vaguement définis, à savoir nuire à la monarchie et à l'islam, le sexe et la sexualité, ou «l'intégrité territoriale» (le Maroc défend sa souveraineté sur le Sahara Occidental), s'exposent à la persécution, à des poursuites et parfois à l'emprisonnement.

Un rappeur âgé de 17 ans, décrivant dans ses chansons la rudesse de la vie à Casablanca, y compris l'usage de drogue et la corruption de la police, fait partie des nombreux rappeurs accusés et emprisonnés en vertu du Code Pénal du Maroc, de la loi sur les stupéfiants et du Code de la presse durant les quatre dernières années et demie. L'arrestation à Casablanca du rappeur Othman Atiq alias Mr. Crazy, illustre le flou du Code pénal et par conséquent, les limitations de la liberté artistique. En 2014, Mr. Crazy a été emprisonné trois mois par les autorités marocaines pour «offense à une institution de l'Etat» et «atteinte à la moralité publique», en raison des paroles de ses chansons critiquant la police locale, en plus de sa simulation de consommation de drogues et de violence.

«La Constitution marocaine de 2011 garantit le droit à la liberté artistique, et la récente loi sur le Statut de l'Artiste l'a également incluse dans son préambule», déclare Racines. «Le gouvernement marocain doit cesser d'emprisonner les artistes pour leur expression, respecter l'application des dispositions légales et garantir aux artistes, y compris les artistes femmes, ainsi qu'au grand public en général, la liberté de s'exprimer et de participer à des manifestations culturelles, sans crainte de représailles, y compris lorsqu'ils franchissent les soi-disant "lignes rouges"».

Les «lignes rouges» sont souvent peu claires, évoquées sans consistance par des acteurs non-transparents, y compris la police, dressant ainsi un obstacle majeur à la liberté d'expression et à la liberté artistique au Maroc. Le rapport conjoint comprend donc une recommandation visant à dépenaliser les infractions liées aux "lignes rouges", ainsi que d'autres pour remplacer les dispositions floues et vagues du Code pénal et assurer des formations aux droits humains au bénéfice de la police, tout en soulignant la nécessité d'une éducation aux droits artistiques et humains dans les écoles. Le rapport comprend un total de sept recommandations, plusieurs d'entre elles reprennent celles formulées par les Etats membres, dont la Grèce, la Suède et les États-Unis, lors de la deuxième évaluation du cycle du Maroc en 2012.

«Les rappeurs marocains et autres artistes ont le droit de s'exprimer artistiquement et pacifiquement sur les différentes idées liées à la société», a déclaré Ole Reitov, directeur exécutif de Freemuse. «Il est de la responsabilité du gouvernement de veiller à ce que la police et d'autres forces de l'ordre et fonctionnaires ne répriment pas les expressions artistiques».

Le rapport a été soumis le 22 Septembre 2016 dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel du Maroc – mécanisme officiel du système des Nations Unies pour l'examen des dossiers de tous les états membres concernant les droits humains tous les quatre ans et demi. L'examen aura lieu à Genève en mai 2017.

-- [FIN] --

» *Le rapport complet sur la liberté artistique au Maroc par Freemuse et Racines est disponible en Anglais [ici](#).*

Freemuse est une organisation internationale indépendante pour la promotion et la défense du droit à la liberté artistique dans le monde. Freemuse dispose du Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 2012 et a déjà présenté des rapports des parties prenantes de l'EPU sur la liberté artistique en [Biélorussie](#), [l'Egypte](#), [l'Iran](#), le [Liban](#), la [Turquie](#), [États-Unis](#) et au [Zimbabwe](#).

Racines est une organisation à but non lucratif qui milite pour l'intégration de la culture dans les politiques publiques de développement humain, social et économique, au Maroc et en Afrique.

Contacts presse

Freemuse: Dwayne Mamo, éditeur web

Tél.: +45 3332 1027 – Email : dwayne.mamo@freemuse.org

Racines: Adel Essaadani, coordinateur général

Tél.: +212 6 1977 1977 – Email : adel@racines.ma